Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le
ID : 022-212203608-20251126-DB_2025_126-DE

COMMUNE DE TRÉGUEUX
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 26 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq, le **vingt-six novembre** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie (salle du conseil), en séance ordinaire sous la présidence de Madame Christine MÉTOIS-LE BRAS, Maire.

Membres Présents :
Mme METOIS-LE BRAS Christine, Mme LE GALL Isabelle, M. RAOULT Roland, Mme LE MEUR Sandra, M. BAPTISTA-SOARES Philippe, Mme BACCELLI Michèle, M. THOMAS Jean-Yves (dès son arrivée à 19h25), Mme FEUNTEUN Cristina, M. ALLAND Patrick, Mme RIVET Vanessa, Mme INIZAN Solenn, M. PIEDERRIERE Dorian, M. HERVÉ Pascal, Mme MARC Claudine, Mme HERVE Isabelle, Mme HERNOT Martine, M. CORMAND Yvon, Mme LEMAITRE Julie.

Membres absents excusés ayant donné procuration :

M. RAULT Alain	a donné procuration à	M. RAOULT Roland
M. NAVINER André	a donné procuration à	Mme FEUNTEUN Cristina
Mme LE THERIZIEN Hélène	a donné procuration à	Mme MARC Claudine
M. KIDDEM Omar	a donné procuration à	Mme LE MEUR Sandra
Mme MACRE Amélie	a donné procuration à	M. BAPTISTA-SOARES Philippe
M. RENAULT Gaétan	a donné procuration à	M. PIEDERRIERE Dorian

Secrétaire de séance : Mme HERNOT Martine
Assistaient également : Mme RAPENDY Laurence (DGS) et M. TOUBOULIC Thomas (DGAS)

DÉLIBÉRATION N° 2025-126
Rapporteur : Christine MÉTOIS-LE BRAS, Maire

OBJET : RESSOURCES HUMAINES – CRÉATION D'UN POSTE D'AGENT DE VOIRIE

Madame Le Maire informe l'assemblée que l'agent du service Voirie est parti à la retraite pour invalidité le 1er août 2025.

Il est proposé de le remplacer en créant **un poste d'agent d'exploitation et d'entretien de la voirie et réseaux divers à temps complet, à compter du 1er avril 2026 et de lancer, ainsi, un appel à candidature.**

L'agent recruté sera chargé d'exécuter les travaux d'entretien courant pour maintenir la qualité du patrimoine de voirie afin d'assurer à l'usager des conditions de sécurité et de confort définis :

Missions principales :
- Réaliser les travaux d'entretien de la voirie et des chemins communaux, trottoirs et dépendances vertes (débroussaillage, fauchage, lamier)
- Effectuer le bouchage des nids-de-poule
- Suivre la signalisation verticale et horizontale, l'entretien et le remplacement des panneaux de signalisation,
- Effectuer des travaux de petite maçonnerie de voirie
- Effectuer le salage sur route dès que nécessaire

Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le
ID : 022-212203608-20251126-DB_2025_126-DE

Autre mission :

- Participer occasionnellement à la réalisation de tous travaux d'espaces verts ou d'entretien en fonction des besoins.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant aux cadres d'emplois des agents de maîtrise ou des adjoints techniques territoriaux, relevant de la catégorie hiérarchique C.

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2ème alinéa de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 2° du Code Général de la Fonction publique, pour les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code.

En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment. Son niveau de recrutement et de rémunération seront définis comme suit : Indice de rémunération correspondant à un échelon du cadre d'emploi des agents de maîtrise ou adjoint techniques territoriaux, en fonction du niveau d'étude et de l'expérience du candidat.

Vu l'avis favorable de la commission des Ressources Humaines en date du 05 novembre 2025 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE la création du poste d'agent d'exploitation et d'entretien de la voirie et des réseaux divers, à temps complet, à compter du 1er avril 2026, à pourvoir dans les conditions énoncées ci-dessus,**

- **AUTORISE Madame Le Maire à procéder au recrutement et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

Le tableau des effectifs de la collectivité est modifié en ce sens.
Les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal, sur l'exercice 2026.

A Trégueux, le 1er décembre 2025

La secrétaire de séance,

Mme HERNOT Martine

Le Maire,

Mme MÉTOIS-LE BRAS Christine